

Délibération n° 2025-124

**Travaux de désimperméabilisation et de renaturation du rond pont nord à
Biscarrosse Plage : avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage**

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 24

Nbre de votants : 31

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Mme Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**

Pour : **31**

Contre :

Blanc :

Abstention :

Rapporteur : Monsieur COMET Bernard

Dans le cadre de la renaturation et de la requalification de la dune nord de Biscarrosse Plage, la Ville de Biscarrosse a décidé conjointement avec la Communauté de Communes des Grands Lacs de déléguer à cette dernière la maîtrise d'ouvrage des travaux de désimpermeabilisation et de renaturation.

Une convention a été signée par les deux parties après délibération :

- N°2024-086 en date du 18 juin 2024 de la CCGL.
- N°2024.00130 en date du 27 juin 2024 de la Ville de Biscarrosse.

Cette convention prévoyait initialement que la Communauté de Communes des Grands Lacs facturerait l'intégralité des travaux à la commune après leur achèvement. Les travaux sont programmés entre mi-octobre 2025 et mi-mars 2026.

L'avenant proposé vise à modifier la convention afin de permettre une facturation partielle à la commune au fur et à mesure de la réalisation des dépenses par la CCGL et ce dès l'exercice 2025.

- Vu la délibération n° 2024-086 du 18 juin 2024 de la communauté de communes des Grands Lacs.
- Vu la délibération n° 2024-00130 du 27 juin 2024 du conseil municipal de Biscarrosse.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Biscarrosse et la CCGL portant sur les travaux de désimpermeabilisation et de renaturation du rond-point nord – avenant annexé à la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant annexé à la présente délibération ainsi que tous les documents afférents.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251007-2025-124-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025